

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
*EXTRAIT* du registre des délibérations  
Conseil Municipal du 11 juillet 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	4
votants :	30
abstentions :	0
voix pour :	30
voix contre :	0

***Aujourd'hui mercredi 11 juillet 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 05 juillet 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Danielle JOURZAC - Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT- Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

**ETAIENT EXCUSES**

M. Olivier TOUBOUL (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA (donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS) – M. Jérôme TEXIER-BLOT (donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à M. Noël BELLIOU) –

**ETAIENT ABSENTS**

Mme Stéphanie FRITZ - M. Christian BAYLE - Mme Jeanine PROVOST –

Mme Marianne JEANDIDIER est nommée secrétaire de séance.

2018.116

**MODIFICATION N°4 DU PLU DE CHATEAUBERNARD**

Grand Cognac sollicite l'avis de la commune de Cognac sur la modification n°4 du PLU de la commune de Châteaubernard conformément à l'article L 153-40 du code de l'urbanisme.

Cette modification porte sur :

- un reclassement en zone 1AU de la zone 2AU de la Combe des Dames et la suppression du périmètre d'études de la RN 141, permettant ainsi la construction de logements, dont un programme de logement social ;
- une modification de l'orientation d'aménagement de la zone 1AU de « la Doue » ;
- des modifications mineures du règlement ;
- la suppression ou modification d'emplacements réservés ;
- la réduction de la zone 2AU au Haute Métairie ;

Considérant que ces modifications n'ont aucun impact pour la Ville de Cognac, la commission d'aménagement du territoire réunie le 11 juin a émis un avis favorable.

AR PREFECTURE

016-211601026-20180711-CM\_2018\_116-DE  
Regu le 18/07/2018

2018.116  
nomenclature : 2.1

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**DONNE un avis favorable à la modification n°4 du PLU de Châteaubernard.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Pour Le Maire absent,  
Le Maire-Adjoint,



*Nathalie Lacroix*  
Nathalie LACROIX